Véronique Sousset

« On peut respecter les victimes et se montrer humain envers les condamnés »

Diplômée en droit pénal et en sciences criminelles, Véronique Sousset dirige aujourd'hui le centre pénitentiaire pour femmes de Rennes. Là, elle lutte au quotidien contre les clichés sur le milieu carcéral. Et interroge le sens même de la prison, sans jamais oublier que les condamnés sont des citoyens.

Recueilli par Marie Boëton
Photo : Richard Dumas pour La Croix L'Hebdo

POURQUOI ELLE

La prison, peu d'entre nous la connaissent, mais nous avons tous un point de vue dessus – et souvent bien arrêté ! Un point de vue qui en dit plus sur nous-mêmes que sur la réalité de la vie carcérale. La prison est toujours « trop » ou « pas assez » : trop liberticide et trop arbitraire pour les uns… ou pas assez sévère ni assez éprouvante pour les autres. En témoigne, le mois dernier, la polémique ayant suivi la course de karting organisée à la prison de Fresnes (Val-de-Marne) qui réunissait, pour l'occasion, surveillants et détenus. La classe politique s'en est offusquée quand la contrôleuse générale des prisons considérait, elle, que le réel scandale tenait à la surpopulation de l'établissement (la densité y dépasse 144 %).

La prison électrise, depuis toujours. On a souhaité, à *La Croix L'Hebdo*, s'extraire de cette énième polémique pour prendre du champ. Comment ? En interrogeant un directeur de prison qui, par son statut même (à la fois dedans et dehors), se trouve à la croisée des mondes.

Parole, donc, à Véronique Sousset. Pourquoi elle ? Du fait de son ancienneté, d'abord ; elle a, ces vingt dernières années, dirigé de nombreux établissements, et pas les plus faciles. Elle a, par ailleurs, publié au printemps un ouvrage remarqué, *Fragments de prison*. Un très beau texte. Bouleversant sans être lénifiant. Dur sans être dénué d'espoir. En un mot : humain.

ous qui avez intégré l'admi nistration pénitentiaire il a vingt ans, comment avez vous vu évoluer la populatio carcérale ?

Je note un rajeunissement asse clair : la « carrière » commenc parfois très jeune, par de petits lar cins, et ensuite s'adapte à l'offre, à l demande. Les manières d'être évo luent aussi : on croise de moins e moins de vieux braqueurs, avec leu code d'honneur… Les temps ont chang du fait du trafic de drogue, de l'internatio nalisation, etc. Les anciens ont fini par s ranger et les modernes n'ont plus les même ambitions, ni les mêmes méthodes. Et pui on croise, bien évidemment, de plus en plu de personnes présentant d'importants trouble de la personnalité, voire des troubles psychia triques. Non sans lien avec l'état de la psychia trie en France.

Notez-vous un fort déterminisme social parm les détenus ?

Non, c'est cliché de dire cela. Le vrai détermi nisme, c'est… comment dire… c'est la béanc d'amour. Peut-être pas chez tous les détenus, mai chez beaucoup. Quand il y a eu cette faille narcis sique-là, ce manque à être, se construire ensuit est forcément plus compliqué. Tant qu'il y a eu d

l'amour, tant qu'il y a eu une vraie protection de l'enfant, il peut y avoir des ratés, quelques loupés, mais bon ! La béance d'amour, ça...

Vous parliez de « clichés », quels sont ceux qui collent à la prison ?

Le cliché le plus répandu, c'est l'image de la prison comme lieu d'expiation. Elle est vue comme un endroit où l'on doit endurer. Comme si, pour qu'elle serve vraiment, elle devait nécessairement être un lieu de souffrance. Alors oui, bien sûr, en prison on exécute sa peine. Mais il faut regarder un tout petit peu plus loin : les détenus sont appelés, à terme, à rejoindre notre communauté. N'avons-nous pas intérêt, dès lors, à éduquer, à cultiver, à réintégrer au maximum ? Dire cela, ce n'est pas faire preuve d'angélisme. Il est dans l'intérêt de la société tout entière que les détenus se réinsèrent. Pour lutter contre la récidive, il ne faut jamais cesser de voir les détenus comme des citoyens, avec leurs devoirs... mais aussi des droits. C'est ainsi que l'on peut faire reculer ce qui les a conduits en prison : la rupture du lien social.

Trouvez-vous difficile, en tant que directrice de prison, de concilier humanité et fermeté ?

Non. Je n'ai pas trop de difficultés, je pense, à conjuguer les deux. Je crois profondément qu'il peut y avoir de l'humanité dans la fermeté dès lors qu'on ne verse pas dans l'autoritarisme. Il s'agit d'incarner l'autorité, ni plus ni moins.

Comment vit-on, au quotidien, le compagnonnage des détenus ? Certains ont commis des choses abominables...

Être confronté à la part la plus sombre de l'être humain bouscule forcément. On exerce toutefois ce métier avec toute une équipe et, quelque part, le collectif protège. On n'est pas percuté tout seul. Et puis, quand on exerce une mission au sein d'une institution, on sait pourquoi on est là ; on a un projet à faire vivre. Ce n'est pas le cas de l'intervenant qui vient en détention le temps d'une journée et qui, parfois, quitte les lieux profondément ébranlé. Il y a quelques années, j'ai monté un projet avec Médecins du monde et, dans ce cadre-là, nous avons reçu en détention la visite d'une femme médecin. Elle est sortie d'ici totalement sonnée. J'ai compris ce qu'elle a éprouvé en participant, peu après – toujours avec Médecins du monde – à une maraude auprès de femmes prostituées. Toute cette détresse, cette misère m'ont, à mon tour, profondément heurtée... Pourquoi ? Car cette fois-là, j'étais observatrice. Et je n'étais que cela ! Tout cela pour dire qu'avoir une mission définie, s'inscrire dans un cadre donné, aide à faire face, je crois.

Justement, comment définiriez-vous votre mission ?

La prison est un lieu de sanction et de réinsertion. Un jugement a été prononcé, au nom du peuple français, la peine doit être purgée et, à ce titre, j'assume une mission de sécurité, ça ne me pose pas de question. Mais cela se double d'une autre mission : la réinsertion. Et cela ne peut pas être un terme vide ! Pour moi, la réinsertion, cela commence dès le début, et pas deux mois avant la libération. Et, notamment, en sachant garder le contact avec le détenu.

> Pour lutter contre la récidive, il ne faut jamais cesser de voir les détenus comme des citoyens, avec leurs devoirs... mais aussi des droits.

Qu'entendez-vous par *« garder le contact »* ?

La prison est un lieu de peine, un lieu d'humanité aussi. Il faut savoir repérer les contrariétés, les petites épines du quotidien, veiller aux mots qu'on utilise car ce qui semble anodin dehors peut prendre des proportions considérables en détention. L'enfermement produit un effet loupe, tout y est plus long, grave, pesant. Prenez la prévention des suicides : elle requiert, bien sûr, de connaître les personnes détenues, de travailler en collaboration avec les psychiatres mais elle passe aussi par l'attention aux petits signes, aux courriers échangés, aux parloirs qui se passent mal, au fait qu'un enfant ne vienne plus voir son parent... Il faut savoir être attentif à tout cela. Et puis notre rôle, bien sûr, c'est d'inscrire les détenus dans un parcours, de leur donner une ouverture sur l'avenir. Il y a des moments difficiles, des creux mais il faut sans cesse tenter de jalonner leur chemin vers la sortie. Et ce sans jamais oublier les victimes, évidemment !

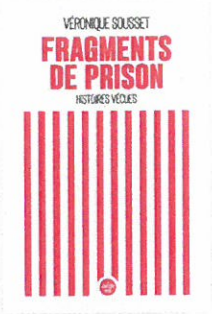

Fragments de prison. Histoires vécues
Le Cherche-Midi, 192 p., 17,50 €

C'est-à-dire ?
Il faut rappeler aux condamnés l'indemnisation due aux victimes, leur rappeler aussi que leur demande d'aménagement de peine n'est pas simple à appréhender pour les parties civiles. Garder à l'esprit les victimes permet de relativiser les demandes des détenus, de remettre les choses à leur juste place. Il n'y a rien d'antinomique dans tout cela : on peut profondément respecter les victimes tout en se montrant humain envers les condamnés.

***« Les détenus ont fait un geste fou, mais l'on pourrait tous être l'un d'eux. C'est très angoissant quand on y pense »*, a coutume de dire Anne Lécu, médecin à la prison de Fleury-Mérogis. Partagez-vous ce point de vue ?**
Tout à fait. C'est d'autant plus angoissant que certains détenus ont, au moment de leur passage à l'acte, totalement nié l'humanité de l'autre. D'où le fait que la société éprouve à l'égard de la prison une sorte de répulsion-attraction : on ne veut surtout pas que les auteurs de crime nous ressemblent et, en même temps, on voudrait percer l'énigme entourant leur geste...

Certaines associations, certains parlementaires de même que le Contrôleur des prisons dénoncent régulièrement des conditions de détention. À juste titre, selon vous ?
Moi, je suis rentrée dans l'administration pénitentiaire en 2000, c'est-à-dire l'année de publication du fameux livre de Véronique Vasseur, *Médecin-chef à la prison de la Santé*, qui dénonçait les conditions de vie dégradantes en prison et avait fait grand bruit à l'époque. Il avait d'ailleurs été suivi, peu après, par la publication d'un rapport parlementaire avec pour titre « Prison : une humiliation pour la République ». C'est à cette époque, à l'âge de 25 ans, que j'intègre la pénitentiaire. Il y avait clairement fort à faire... Et, ne le nions pas, aujourd'hui encore certains établissements n'offrent pas des conditions favorables à la réinsertion. On ne peut toutefois pas s'en tenir à cela.

Regardez, il suffit d'un trouble grave à l'ordre public pour que les mêmes qui déplorent les conditions de détention changent de pied en estimant que la prison ne remplit pas sa mission, qu'on récidive en sortant, etc. Au gré de l'actualité, on connaît de forts mouvements de balancier. En tout cas, la prison ne laisse jamais indifférent ; chacun a un avis, croit détenir la bonne analyse... Ce qui est sûr, c'est qu'en l'espace de vingt ans, le droit a clairement fait son entrée en détention.

Sous quelle forme ?
Il y a maintenant du contradictoire en prison. On notifie les choses aux détenus, on leur permet de ne pas être d'accord et de l'exprimer lors des commissions disciplinaires par exemple. L'intégration de la règle de droit est manifeste dans nos pratiques professionnelles.
Mais je voudrais revenir à votre question précédente sur les conditions de détention. Penser la complexité, c'est inconfortable. Face à cette complexité, on préfère le « prêt-à-penser », les indignations en guise de slogans. Bien sûr, il a encore des choses à faire évoluer en prison mais je peux vous dire que les personnes qui y travaillent ne sont pas indignes et essaient vraiment de faire mieux.
J'ajouterai que nous sommes collectivement garants des conditions de la peine et de son exécution. Quand un député vient visiter la prison que je dirige, je lui rappelle bien que ce n'est pas « ma » prison, c'est la prison de la République. Et, à l'intérieur, on fait avec ce qu'on a, avec ce que le pays, et la représentation nationale, nous allouent comme moyens.

> « Nous sommes collectivement garants des conditions de la peine et de son exécution. Ce n'est pas ma prison, c'est la prison de la République. »

Revenons à votre parcours, était-ce une vocation de devenir directrice de prison ?
Je ne dirais pas cela, non. Je ne pense pas que priver de liberté autrui puisse être une vocation. J'ai fait un DEA de droit pénal et sciences criminelles et la question de mon avenir professionnel s'est ensuite posée. Je me suis tournée vers la pénitentiaire avec l'envie, je crois, que la prison puisse vraiment être utile, et ne soit pas seu-

Médecin-chef à la prison de la Santé
Dans ce livre sorti en 2000, Véronique Vasseur racaonte son quotidien de médecin-chef de la maison d'arrêt de la Santé, à Paris. Elle y décrit sans fard la prison vue de l'intérieur : la surpopulation, le manque d'hygiène, les mauvais traitements, les trafics en tout genre. Un pavé dans la mare de l'adminisration pénitentiaire, qui a participé à une prise de conscience de l'état des prisons françaises dans l'opinion.
Le livre de Poche, 6,70 €

lement un lieu de relégation. Je trouve un vrai sens à mon métier. Ce qui ne m'empêche pas de veiller à ne jamais confondre ce que je fais avec ce que je suis. Je ne suis pas qu'une directrice de prison.
Le grand risque, et cela nous guette tous, consiste à s'enfermer dans ce qu'on fait au point que cela finisse par devenir une identité. Pour ma part, je m'intéresse à mille choses, à l'art, à la littérature. D'où, d'ailleurs, mon envie d'écrire et la publication récente de *Fragments de prison*.

Pourquoi, d'ailleurs, avoir voulu écrire sur le milieu carcéral ?
Parce qu'être directeur de prison ne laisse jamais indifférent, je le vois bien dans les dîners en ville, même dans ma propre famille ! *(Rires.)* La prison attire autant qu'elle suscite d'interrogations, d'idées préconçues. Tout cela, sans doute, pour taire la sourde crainte qu'elle inspire. Bref, c'est un lieu lesté de beaucoup de significations, d'idées fausses, d'avis contrastés. Dès que vous dites que vous dirigez une prison, on vous pose immédiatement mille questions ! Et il est difficile de raconter sans monopoliser la parole... Alors, j'ai opté pour l'écriture. Toutefois, je ne voulais pas faire un livre classique de témoignages. J'aspirais à un vrai travail d'écriture. Je n'avais jamais pris de note dans ma carrière mais mes expériences avaient sédimenté et sont remontées petit à petit. Ensuite, j'ai laissé la plume prendre ses quartiers.

Vous écrivez, dans cet ouvrage, que *« les mentalités sont aussi des prisons solides »*. En quoi ?
La prison reste, quoi qu'on en dise, la peine de référence malgré les différentes lois adoptées ces dernières années. Les choses évoluent, mais doucement... Et elle continue d'être perçue, comme je le disais précédemment, comme un lieu d'expiation.

Si vous aviez « carte blanche » pour réformer la prison, par quoi commenceriez-vous ?
Oh... je n'ai pas une vision idéale, ou idéalisée, de la prison. Ce n'est d'ailleurs pas souhaitable selon moi ; il faut partir de ce qui est. Après, s'il fallait réformer quelque chose... J'insisterais, toujours et encore, sur le fait de ne jamais oublier le citoyen derrière le détenu. Ce qui se fait déjà

© MACAREUX / PANORAPIX / ANDIA

MARTA NASCIMENTO/REA

La prison des femmes de Rennes est, en France, l'unique établissement pénitentiaire exclusivement réservé aux femmes. Elle dispose d'une unité de vie familiale (UVF), où la détenue peut recevoir sa famille pour une durée de séjour réglementée.

– j'y ai toujours veillé dans les établissements par lesquels je suis passée – mais il faudrait encore l'accentuer.

Concrètement, comment traduire ce souci de s'adresser au citoyen derrière le détenu ?
Dans le cadre, par exemple, des commissions de consultation. Dans la prison de femmes de Rennes – que je dirige actuellement – on organise une consultation une fois par trimestre sur la base d'un ordre du jour déterminé conjointement avec les détenues. On a, par exemple, décidé de rénover, avec des meubles de récup, les unités de vie familiales.
On a aussi choisi récemment de mettre l'accent sur le développement durable en repensant la gestion des déchets.
J'ai par ailleurs organisé des rencontres avec de grands témoins – en invitant une juge d'application des peines ou encore une députée, venue nous expliquer comment on fabrique une loi. Des rencontres ayant, à chaque fois, une portée civique.

Défense légitime
Dans cet ouvrage, publié en 2017, Véronique Sousset revient sur son expérience d'avocate et plus particulièrement sur ce procès où elle fut commise d'office pour défendre un père accusé du meurtre de sa fille. Une réflexion sur le rôle complexe de l'avocat.
Prix Pèlerin du témoignage 2017.
La brune au Rouergue, 144 p., 16 €

Il y a quelques années, alors membre de la pénitentiaire, vous êtes devenue avocate, chose peu commune. Qu'est-ce qui vous y a poussé ?
La curiosité et, sans doute, un certain goût pour le défi, pour l'inattendu ! J'avais, à ce moment-là, une opportunité et j'ai voulu la saisir. Je suis revenue dans la pénitentiaire cinq ans après. Je ne l'avais d'ailleurs pas quittée par lassitude, je savais que je reviendrais, je l'ai fait. J'ai vécu mon activité au barreau intensément jusqu'à ce fameux procès aux assises, très rude. Et je suis revenue à la pénitentiaire, toujours très attachée aux services publics.

Le procès dont vous parlez avait ému la France entière. Les parents de la petite Marina, une enfant abominablement martyrisée, y étaient jugés. Vous assuriez la défense de l'un des accusés. Comment, en tant qu'avocate, avez-vous traversé ces audiences ?
Laissez-moi rappeler, d'abord, ce qu'est défendre. Assurer la défense d'un accusé, c'est défendre un criminel, pas le crime commis. Et ce n'est pas seulement chercher des circonstances atténuantes ou soulever des questions de procédure : cela consiste à donner à comprendre aux jurés qui est l'individu qu'ils ont à juger. Cela a toujours été ma ligne directrice. Dans ce procès, comme dans les autres. Après, comment ai-je traversé ces audiences ? Ah… On met un peu de côté ses certitudes dans ce genre de moments.

C'est-à-dire ?
Il est compliqué de faire face à ce type d'individu, d'avoir des échanges cohérents avec lui, des échanges sensibles aussi, quand on sait ce qu'il a commis. La fameuse phrase *« Un homme ne se réduit pas à son acte »*, c'est bien – et c'est très juste ! – mais, là, on la vit… Défendre un tel homme questionne la notion même d'humanité. Mais aussi les notions de bien, de mal et, surtout, la porosité qu'il peut y avoir entre les deux. En fait, il n'existe pas d'étanchéité parfaite entre les deux, et c'est sans doute cela qui ébranle le plus.

> « Je crois à la juste peine, celle qui permettra à la victime de panser un peu sa douleur, à la société de se protéger et au condamné de pouvoir en faire quelque chose ensuite. »

Existe-t-il, face à des actes aussi hors normes, une peine juste ?
Je ne crois pas, en soi, en l'idée d'une peine juste. Je ne suis même pas sûre que cela existe. Il y a tellement de paramètres à prendre en compte… Est-ce qu'il existe une « peine juste » pour sanctionner la mort de quelqu'un, qui plus est d'un enfant ? Je ne suis pas sûre. Je crois, en revanche, à la « juste peine ». C'est-à-dire celle qui permettra à la victime de panser un peu sa douleur, à la société de se protéger et au condamné de pouvoir en faire quelque chose ensuite. Ça, oui, j'y crois.

Retour à la prison… Vous arrive-t-il, parfois, d'avoir des moments de découragement ?
Oui, bien sûr, comme tout le monde. Cela peut être lié aux réactions de détenus, à la pesanteur de la machine à faire fonctionner. Dans ces cas-là, je vais à Saint-Guénolé, dans le Finistère, sur la pointe de Penmarc'h : je prends dans la figure des paquets d'embruns, le vent m'ébouriffe et me remet les idées en ordre !